

Directeurs Généraux OPH

LA FEDERATION NATIONALE

LETTRE D'INFORMATION DES DIRECTEURS – N°545 en date du 25 Mai 2021

Pensée du moment : « *La parole se libère et elle vient torpiller cette idéologie des années 1970 selon laquelle tout est permis et même la pédophilie tolérée. – il est interdit d'interdire -disait-on à l'époque. Mais s'il n'y a plus d'interdits, montre Freud, il n'y a plus de morale. C'est pourquoi il faut renverser la formule : il est interdit de ne rien s'interdire !* » André COMTE SPONVILLE – interview le Figaro 15 Avril autour du dernier livre- Que le meilleur gagne.

CORONAVIRUS : Nous sommes entrés dans le **déconfinement progressif** avec la réouverture des agences immobilières, et notamment Décret 2021-575 sur les aménagements pour la vaccination par les pharmaciens – Décret 2021-606 sur l'extension des personnes pouvant participer dans les centres de vaccination.

1 – NOUVEAUX TEXTES

Décret n°2021-517 relatif aux objectifs de **réduction, de réutilisation et de réemploi, et de recyclage des emballages en plastique à usage unique.**

Période 2021/2025 pour atteindre **la fin de ces emballages d'ici à 2040.**

Décret n°2021-601 du 17 Mai 2021 fixant les taux et les **montants des rémunérations versées aux stagiaires de la formation professionnelle.**

Concerne notamment les travailleurs salariés ou non, les travailleurs handicapés privés d'emploi.

Décret n°2021-639 du 21 Mai 2021 modifiant **certaines dispositions du Code de l'Urbanisme relatives au schéma de cohérence territoriale.**

Application de l'article 46 de la loi ELAN et de l'ordonnance n° 2020-744 pour faire évoluer le périmètre, le contenu et la structure, et accroître ainsi **la cohérence entre les thématiques traitées en rendant plus lisible le projet stratégique.**

PROTOCOLE NATIONAL POUR ASSURER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES SALARIÉS EN ENTREPRISE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 Actualisé au 18 mai 2021.

Nouvelle version soumise le 17 Mai aux partenaires sociaux et qui **met l'accent sur**

l'aération, la vaccination et l'accueil des salariés.

2 – L'ACTUALITE IMMEDIATE

Accord de la Commission Mixte Paritaire le 20 Mai sur le **projet de loi relatif à la sortie de crise sanitaire.**

Le régime transitoire prendra fin le 30 Septembre.

Fin du couvre-feu au 30 Juin et pass sanitaire limité aux grands rassemblements.

L'organisation des assemblées générales de copropriété dématérialisées sans solliciter l'accord préalable du Conseil Syndical est possible jusqu'au 15 Septembre.

Remise le 19 Mai à la Ministre en charge de la Ville, du rapport 2017/2019 sur **l'utilisation de l'abattement de 30 % de taxe foncière sur les propriétés bâties**, dont les bailleurs sociaux bénéficient dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (Q.P.V.).

Il en ressort que les bailleurs dépensent plus pour l'entretien.

Ce dispositif est prévu jusqu'en 2022

La Commission des Affaires Economiques du Sénat a approuvé le 19 Mai **25 propositions pour faire de la loi SRU (article 55) un objectif mieux adapté.**

Ces propositions sont contenues dans 4 chapitres :

-conserver l'objectif et l'économie générale de la loi.

Directeurs Généraux OPH

LA FEDERATION NATIONALE

-adapter sans exonérer, différencier pour encourager.

-renforcer le volet mixité sociale (créer un objectif de 40 % maximum de logements sociaux – favoriser les PLAI en les surpondérant dans le décompte SRU – revenir sur le surloyer dans les territoires pauvres et détendus – augmenter la rotation des logements sociaux dans les territoires riches).

-lever les obstacles à la construction de logements sociaux.

Le projet de loi 4 D a été présenté en Conseil des Ministres le 12 Mai. L'examen au Sénat devrait débiter en Juillet.

Ce projet comporte notamment des **dispositions sur les quotas de logements sociaux** (25 % prévus par la loi SRU) en ne fixant plus de date butoir en 2025. Tout comme une **réforme des attributions de logements** évoquée ci-après.

3 – LES PROJETS QUI BOUGENT

Publication le 19 Mai d'un rapport de l'ANCOLS sur : **Application du SLS dans le parc social : résultats à la suite de la loi « Egalité et Citoyenneté » et facteurs explicatifs de la mobilité des ménages soumis au SLS.**

Le SLS ne concerne que 2,1 % des locataires du parc social et ces ménages ont en majorité un profil peu mobile.

Bien que la mise en œuvre de **la gestion en flux et la cotation de la demande de logement soient reportées à 2023** avec le projet de loi 4 D, la Ministre du logement a mis en place des Comités techniques et un Comité de Pilotage qui se réunira en Septembre afin de dresser un premier point d'étape sur la réforme des attributions de logement. De plus la création d'un **Observatoire national des initiatives locales en matière de gestion de la demande de logements sociaux et de leur attribution** va être engagée à la demande de l'USH – AMF – France Urbaine – Association des Départements et Communautés de France.

4 - LU POUR VOUS

La pauvreté démultipliée – rapport remis au Premier Ministre le 12 Mai par le Conseil National des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – « **la crise sanitaire sociale et économique que traverse le pays est d'une grande violence** ».

Expulsions locatives : ces français qui risquent de se retrouver à la rue le 31 Mai – **30.000 ménages** selon la Fondation Abbé Pierre. Et parallèlement la Ministre du logement annonce le maintien de toutes les places ouvertes dans les centres d'hébergement pendant la crise.

Les Français et les inégalités territoriales : 8 français sur 10 considèrent que la France est un pays qui présente des inégalités au sein de ses territoires – la réduction des inégalités passe par le local – plus de 2 français sur 3 jugent leur territoire attractif – plus d'un tiers des Français a déjà envisagé de déménager pour un endroit plus attractif, privilégiant la qualité de vie (MEDEF 11.5.2021).

REGROUPEMENT

L'OPAC du Rhône et Loire Habitat doivent s'associer pour créer une SAC **Au fil des 2 fleuves**.

5- BREVES

Les équipes de VERSPIEREN et de COLLECTEAM vous convient à leur prochaine visioconférence le 3 juin de 10 H 30 à 11 H 30 autour du thème : « **Gouvernance HLM et Assurances** ».

Plusieurs sujets seront débattus :

-L'assurance Responsabilité Civile des dirigeants : pourquoi faire ?

-La protection complémentaire : les actualités

-Retraite : la nouvelle donne.

-Assurances Construction : nos prestations d'assurances à destination des organismes HLM.

Contact : maouamri@verspieren.com et www.verspieren.com

Le 81^{ème} Congrès de l'USH aura lieu à Bordeaux du 28 au 30 Septembre et les 5/6 Octobre en distanciel sur le thème : « **Construire, inclure, penser l'avenir** ».